

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES CÔTES D'ARMOR

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 91 499 603,50 euros*

Siège social : La Croix Tual - Ploufragan 22440 PLOUFRAGAN

777 456 179 R.C.S SAINT BRIEUC

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole des Côtes d'Armor
en date du 27 janvier 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
28 mars 2017**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	5
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	7
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016	8
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	9
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	15
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	34
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	35
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	38
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	43
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	45
Note 8 ACTIONS PROPRES	47
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	48
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	49
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	50
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	51
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	52
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	53
Note 15 PROVISIONS.....	54
Note 16 EPARGNE LOGEMENT.....	55
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX	56
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	59
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	60
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	61
Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	63
Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	64

Note 23	TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	65
Note 24	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVICES	66
Note 25	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVICES.....	67
Note 26	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	68
Note 27	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	72
Note 28	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	73
Note 29	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	74
Note 30	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	75
Note 31	ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	76
Note 32	OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION	77
Note 33	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	78
Note 34	REVENUS DES TITRES.....	79
Note 35	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	79
Note 36	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	80
Note 37	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	80
Note 38	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	80
Note 39	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	82
Note 40	COUT DU RISQUE	84
Note 41	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	85
Note 42	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	86
Note 43	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	87
Note 44	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	88
Note 45	EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES	89
Note 46	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	90
Note 47	AFFECTATION DES RESULTATS	91
Note 48	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	92

Note 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES93

Note 50 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE94

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		173 412	192 752
Caisse, banques centrales		32 574	24 809
Effets publics et valeurs assimilées	5	136 172	137 723
Créances sur les établissements de crédit	3	4 666	30 220
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	606 837	687 204
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	6 530 889	6 397 715
OPERATIONS SUR TITRES		547 181	695 998
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	294 191	292 652
Actions et autres titres à revenu variable	5	252 990	403 346
VALEURS IMMOBILISEES		803 236	462 743
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	726 930	384 718
Parts dans les entreprises liées	6-7	10 981	10 316
Immobilisations incorporelles	7	235	82
Immobilisations corporelles	7	65 090	67 627
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8		
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		121 022	134 579
Autres actifs	9	69 164	83 429
Comptes de régularisation	9	51 858	51 150
TOTAL ACTIF		8 782 577	8 570 991

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		1 536	76 731
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 536	76 731
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	11	4 201 354	4 265 701
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12	2 081 466	1 998 182
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13	659 848	621 523
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		317 127	139 441
Autres passifs	14	215 221	44 813
Comptes de régularisation	14	101 906	94 628
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		291 998	307 592
Provisions	15-16-17	110 412	115 573
Dettes subordonnées	19	181 586	192 019
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	18	42 000	29 000
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	1 187 248	1 132 821
Capital souscrit		91 500	91 500
Primes d'émission		96 371	96 371
Réserves		938 432	884 812
Ecart de réévaluation		47	47
Provisions réglementées et subventions d'investissement		1 376	1 328
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		59 522	58 763
TOTAL PASSIF		8 782 577	8 570 991

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		1 129 975	1 254 727
Engagements de financement	28	806 973	666 911
Engagements de garantie	28	322 203	587 610
Engagements sur titres	28	799	206
ENGAGEMENTS RECUS		1 569 293	1 536 911
Engagements de financement	28	31 540	61 700
Engagements de garantie	28	1 536 954	1 475 005
Engagements sur titres	28	799	206

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	33	257 065	273 927
Intérêts et charges assimilées	33	-132 856	-152 625
Revenus des titres à revenu variable	34	18 565	11 579
Commissions Produits	35	116 003	121 368
Commissions Charges	35	-25 135	-25 167
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	310	243
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	287	8 589
Autres produits d'exploitation bancaire	38	4 011	1 664
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-925	-742
PRODUIT NET BANCAIRE		237 325	238 836
Charges générales d'exploitation	39	-119 414	-115 584
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-6 021	-6 186
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		111 890	117 066
Coût du risque	40	-2 072	-14 035
RESULTAT D'EXPLOITATION		109 818	103 031
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-712	320
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		109 106	103 351
Résultat exceptionnel	42		378
Impôts sur les bénéfices	43	-36 541	-38 012
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-13 043	-6 954
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		59 522	58 763

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole des Côtes d'Armor, 44 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole des Côtes d'Armor fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole des Côtes d'Armor au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole

S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques

Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques); celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016

Comme en 2015 le contexte de baisse des taux (avec une remontée en fin d'année) a eu des répercussions sur l'activité du Crédit Agricole des Côtes d'Armor concernant l'activité de crédits habitat avec le réaménagement de nombreux crédits.

En parallèle Crédit Agricole des Côtes d'Armor a continué à optimiser son refinancement en remboursant par anticipation des avances globales auprès de Crédit Agricole SA et a remboursé par anticipation des swaps en couverture de juste valeur.

Le coût du risque est en baisse (risque individualisé et coût du risque filières), cf note 40.

La loi de finances a évolué, le taux d'IS est passé de 38% en 2015 à 34.43% en 2016.

Le modèle de calcul de la provision épargne logement a été revu (actualisation des taux et baisse des marges sur l'épargne), ce qui conduit à une dotation significative de 4546 milliers d'euros en 2016 .

Le modèle de calcul des cotisations à la garantie des dépôts a changé avec un calcul en stock et non plus en flux. Ce nouveau mode de calcul revient à aligner les stocks de cotisations historiquement versés par chaque établissement sur la base des informations communiquées au FGDR par les entités en septembre 2016. Ces nouvelles modalités ont conduit à la comptabilisation d'une charge de 849 milliers d'euros.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole Payment Services (CAPS) a décidé, le 3 mai 2016, l'abandon du projet BOE (back office émetteur : brique de la plateforme 3PG de gestion des opérations et contrats monétiques côté porteurs de cartes) et le retour vers la solution existante, ce qui conduit à la comptabilisation d'une charge de 448 milliers d'euros en 2016 en charges d'exploitation.

Opération de simplification du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, Crédit Agricole des Côtes d'Armor a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 329 millions d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 195 millions d'euros en faveur du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, Crédit Agricole des Côtes d'Armor conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 82 millions d'euros pour Crédit Agricole des Côtes d'Armor).

Note 1.4 **Evénements postérieurs à l'exercice 2016**

Aucun événement postérieur à la clôture pour Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole des Côtes d'Armor publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole des Côtes d'Armor est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Crédit Agricole des Côtes d'Armor
Règlement ANC N°2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015	1 ^{er} janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-05 Relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture	02 juillet 2015	1 ^{er} janvier 2017 ou par anticipation au 1er janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général	23 novembre 2015	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Règlement ANC N°2016-01 relatif aux comptes annuels de l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)	05 février 2016	1 ^{er} janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC N° 2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation	11 mars 2016	1 ^{er} janvier 2017 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2016	Non

Règlement de l'ANC N° 2016-03 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)	15 avril 2016	1 ^{er} janvier 2017 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC N° 2016-04 relatif aux sociétés de libre partenariat	1 ^{er} juillet 2016	31 décembre 2016	Non
Règlement de l'ANC N°2016-06 relatif aux règles comptables applicables aux organismes de placement collectif immobilier	14 octobre 2016	1 ^{er} janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC N°2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général	04 novembre 2016	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC N°2016-12 modifiant le règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance	12 décembre 2016	1 ^{er} janvier 2016	Non
Version consolidée du règlement N°99-01 rassemblant l'ensemble des textes comptables applicables au secteur associatif.	20 septembre 2016	1 ^{er} janvier 2016	Non

Avertissement : suite à une modification des règles de calcul des tableaux de l'annexe, des écarts potentiels d'arrondis peuvent exister entre les données N-1 et celles publiées lors de l'exercice précédent .

Note 2.1 **Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'élève à 21118 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 26777 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 17 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole des Côtes d'Armor distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole des Côtes d'Armor par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole des Côtes d'Armor a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de

débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole des Côtes d'Armor le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des

opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole des Côtes d'Armor dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole des Côtes d'Armor dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière

significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole des Côtes d'Armor détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole des Côtes d'Armor utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole des Côtes d'Armor enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de

marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Rachat d'actions propres

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concerné.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole des Côtes d'Armor applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole des Côtes d'Armor, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole des Côtes d'Armor sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Crédit Agricole des Côtes d'Armor applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, Crédit Agricole des Côtes d'Armor constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Crédit Agricole des Côtes d'Armor à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter Crédit Agricole des Côtes d'Armor au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole des Côtes d'Armor à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'est effectivement doté dès 2011 d'un FRBG sur la sphère des risques liés à son activité (risque opérationnel, risque crédit, de liquidité..). L'encours global du FRBG est de 42 millions d'euros au 31/12/2016, de 29 millions d'euros au 31/12/2015.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole des Côtes d'Armor intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et

modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Note 2.9 **Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole des Côtes d'Armor à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole des Côtes d'Armor a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 **Intégration des succursales à l'étranger**

Crédit Agricole mutuel des Côtes d'Armor n'est pas concerné.

Note 2.11 **Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

Note 2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé par les partenaires sociaux pour les années 2014 à 2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Note 2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole des Côtes d'Armor a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole des Côtes d'Armor provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Crédit Agricole des Côtes d'Armor fait bénéficier tout ou partie de ses salariés à différents régimes à prestations définies :

- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble des salariés
- retraites des cadres de Direction
- retraite du Président du Conseil

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Plans de stock-options

Les plans de stock-options accordés à certaines catégories de salariés sont enregistrés lors de la levée de l'option. Cette levée donne lieu soit à une émission d'actions, enregistrée conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital, soit à la mise à disposition d'actions propres aux salariés préalablement acquises à la levée par Crédit Agricole S.A. et comptabilisées conformément aux dispositions détaillées dans le paragraphe « rachat d'actions propres ».

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Note 2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole des Côtes d'Armor a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	1 795				1 795		1 795	1 374
à terme	2 317				2 317		2 317	2 611
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								25 681
Prêts subordonnés				554	554		554	554
Total	4 112			554	4 666		4 666	30 220
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							4 666	30 220
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	62 344				62 344		62 344	87 804
Comptes et avances à terme	1 505	143 403	228 573	167 949	541 430	2 977	544 407	571 095
Titres reçus en pension livrée						86	86	
Prêts subordonnés								28 305
Total	63 849	143 403	228 573	167 949	603 774	3 063	606 837	687 204
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							606 837	687 204
TOTAL							611 503	717 424

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 554 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 24 154 milliers d'euros.

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	11 152				11 152		11 152	11 772
Autres concours à la clientèle	294 649	722 272	2 596 118	2 987 277	6 600 316	23 640	6 623 956	6 492 599
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	37 078				37 078	548	37 626	41 371
Dépréciations							-141 845	-148 027
VALEUR NETTE AU BILAN							6 530 889	6 397 715

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 128 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 22 317 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 153 975 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 942 345 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 21118 milliers d'euros contre 26777 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM-TOM)	6 633 102	6 519 061
Autres pays de L'U.E.	8 585	
Autres pays d'Europe	2 361	
Amérique du Nord	1 322	
Amérique Centrale et Latine	340	
Afrique et Moyen-Orient	2 239	
Asie et Océanie (hors Japon)	478	
Japon	119	
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	6 648 546	6 519 061
Créances rattachées	24 188	26 681
Dépréciations	-141 845	-148 027
VALEUR NETTE AU BILAN	6 530 889	6 397 715

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	6 657 202	212 779	122 016	-141 845	-90 895	6 542 028	217 349	120 391	-148 027	-89 859
Autres pays de L'U.E.	8 649	1 470	1 457			3 714	217	216		
Autres pays d'Europe	2 368	85								
Amérique du Nord	1 324	30	30							
Amérique Centrale et Latine	341									
Afrique et Moyen-Orient	2 253	170	170							
Asie et Océanie (hors Japon)	478									
Japon	119									
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	6 672 734	214 534	123 673	-141 845	-90 895	6 545 742	217 566	120 607	-148 027	-89 859

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	2 908 171	43 940	25 672	-22 791	-15 068	2 724 871	43 920	26 896	-24 219	-16 598
Agriculteurs	1 238 091	85 029	41 924	-58 651	-32 414	1 254 194	84 383	38 909	-59 963	-30 427
Autres professionnels	691 865	32 300	20 896	-21 372	-15 085	675 280	33 495	23 330	-22 298	-16 928
Clientèle financière	192 854	6 336	4 470	-4 289	-3 259	185 955	9 106	1 952	-6 830	-1 326
Entreprises	1 011 143	46 896	30 708	-34 720	-25 066	1 064 284	46 623	29 489	-34 678	-24 549
Collectivités publiques	585 688					596 630				
Autres agents économiques	44 922	33	3	-22	-3	44 528	39	31	-39	-31
TOTAL	6 672 734	214 534	123 673	-141 845	-90 895	6 545 742	217 566	120 607	-148 027	-89 859

Note 5 **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2016					31/12/2015
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				134 770	134 770	136 324
dont surcote restant à amortir				13 883	13 883	15 452
dont décote restant à amortir				-113	-113	-127
Créances rattachées				1 402	1 402	1 399
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				136 172	136 172	137 722
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				3 307	3 307	3 367
Autres émetteurs		5 715		283 202	288 917	287 547
dont surcote restant à amortir		1 057		3 930	4 987	4 529
dont décote restant à amortir				-859	-859	-1 011
Créances rattachées		18		3 802	3 820	3 665
Dépréciations		-1 853			-1 853	-1 927
VALEUR NETTE AU BILAN		3 880		290 311	294 191	292 652
Actions et autres titres à revenu variable		253 117			253 117	403 695
Créances rattachées						
Dépréciations		-127			-127	-349
VALEUR NETTE AU BILAN		252 990			252 990	403 346
TOTAL		256 870		426 483	683 353	833 720
Valeurs estimatives		267 442		455 460	722 902	866 204

(1) : dont 46 471 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 53 362 milliers d'euros au 31 décembre 2015

Transferts de titres en cours d'exercice :

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a transféré aucun titre d'une catégorie à une autre au cours de l'année 2016.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 3322 milliers d'euros (il s'agit de remboursements de TSR CASA à la demande de l'émetteur). Les plus ou moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 0 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

Les plus values latentes présentées ci-dessous ne sont pas compensées avec les moins values latentes.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 10591 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 7 274 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 0 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 34 582 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 30 461 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances représentatives des titres prêtés concernant les effets publics s'élève à 0 milliers d'euros, à 0 milliers d'euros pour les obligations et les autres titres à revenu fixe et à 0 milliers d'euros pour les actions et autres titres à revenu variable.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	3 307	3 367
Etablissements de crédit	171 429	164 899
Clientèle financière	359 916	510 572
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	10 689	15 771
Divers et non ventilés		
Total en principal	545 341	694 609
Créances rattachées	3 820	3 665
Dépréciations	-1 980	-2 276
VALEUR NETTE AU BILAN	547 181	695 998

(1) Crédit Agricole des Côtes d'Armor détient des titres de dettes souveraines (titre d'investissement CADES, France).

Pour ce titre, la valeur nette au bilan est de 3307 milliers d'euros.

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	292 224	134 770	253 117	680 111	290 914	136 324	403 695	830 933
dont titres cotés	190 909	134 770		325 679	184 599	136 324		320 923
dont titres non cotés (1)	101 315		253 117	354 432	106 315		403 695	510 010
Créances rattachées	3 820	1 402		5 222	3 665	1 399		5 064
Dépréciations	-1 853		-127	-1 980	-1 927		-349	-2 276
VALEUR NETTE AU BILAN	294 191	136 172	252 990	683 353	292 652	137 723	403 346	833 721

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 252 990 milliers d'euros

 dont OPCVM français de capitalisation 212 959 milliers d'euros

OPCVM étrangers 0 milliers d'euros

 dont OPCVM étrangers de capitalisation 0 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 242 223 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2016 s'élève à 250 217 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires	8	8
OPCVM actions	244 260	252 458
OPCVM autres	8 722	10 975
TOTAL	252 990	263 441

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	11 701	16 650	93 160	170 713	292 224	3 820	296 044	294 579
Dépréciations							-1 853	-1 927
VALEUR NETTE AU BILAN	11 701	16 650	93 160	170 713	292 224	3 820	294 191	292 652
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			11 633	123 137	134 770	1 402	136 172	137 723
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN			11 633	123 137	134 770	1 402	136 172	137 723

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	365 911	1 826	357 016	1 826
Autres pays de l'U.E.	30 180		31 033	
Autres pays d'Europe	30 903		39 189	
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et Latine				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	426 994	1 826	427 238	1 826
Créances rattachées	5 222		5 064	
Dépréciations	-1 853	-1 826	-1 927	-1 826
VALEUR NETTE AU BILAN	430 363		430 375	

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2016.

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole des Côtes d'Armor											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :											
Participations dans des établissements de crédit :											
Autres parts dans les entreprises liées :		6 358	-8 628		14 260	7 554	4 719	0	693	-101	0
SCI Patriconti	EUR	1	-168	100,00%	1 244	1 051	202		195	90	0
SARL Patrimono	EUR	2 048	-2 307	100,00%	4 046	0	705		1	-124	0
SARL SIBC	EUR	8	320	100,00%	5 903	5 903	1 140		496	65	0
SNC Cofinim	EUR	3 701	-6 472	66,66%	2 467	0	2 672		0	-132	0
Le Village by CA des Côtes d'Armor	EUR	600	0	100,00%	600	600	0				0
Autres titres de participation :		23 073 897	15 967 638		717 906	708 490	7 217	0	98 982	554 607	16 620
SACAM Développement	EUR	725 471	62 071	1,75%	12 811	12 811	5 992		97 358	27 580	535
SACAM Participations	EUR	62 558	12 051	1,94%	1 408	1 408			249	1 493	0
SACAM Avenir	EUR	145 931	-122	1,09%	1 593	1 592			0	-27	0
UNEXO	EUR	134 113	47 018	9,13%	13 882	13 882			196	1 508	0
SAS CA Bretagne Venture	EUR	1 784	209	16,66%	297	297			0	-5	0
SAS CAB2H	EUR	7 500	-2 603	25,00%	5 000	1 264	1 225		1 170	-1 217	0
SACAM International	EUR	522 023	89 908	1,75%	15 737	10 428			0	16 943	315
SAS CABREPAR	EUR	6 160	-354	25,00%	1 540	1 540			0	-5	0
SAS Rue La Boetie	EUR	2 616 980	15 756 449	1,75%	329 559	329 559	0		0	501 995	15 556
SACAM Mutualisation	EUR	18 556 677		1,78%	329 356	329 356					0
SACAM Fireca	EUR	22 510	-653	1,62%	725	355			0	10	0
SACAM Immobilier	EUR	139 588	4 036	1,97%	2 749	2 749			9	4 180	74
C2MS	EUR	53 053	1 207	3,63%	1 925	1 925			0	3 721	140
SAS DELTA	EUR	79 550	-1 578	1,75%	1 324	1 324			0	-1 570	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole des Côtes d'Armor											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (ensemble)											
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)		EUR			30	30	1 468				0
Autres titres de participation (ensemble)		EUR			4 465	3 728	467				169
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					736 661	719 802	13 871	0	99 675	554 506	16 789

(1) Attention : L'information "résultat du dernier exercice" concerne le résultat de l'exercice en cours.

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	14 260	7 555	13 660	6 955
Titres cotés				
Avances consolidables	6 186	3 301	6 026	3 240
Créances rattachées	126	126	122	122
Dépréciations	-9 591		-9 492	
VALEUR NETTE AU BILAN	10 981	10 982	10 316	10 317
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	722 400	888 434	376 486	516 549
Titres cotés				
Avances consolidables	7 684	7 638	8 530	8 530
Créances rattachées	91	91	98	98
Dépréciations	-10 198		-10 203	
Sous-total titres de participation	719 977	896 163	374 911	525 177
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 364	3 847	4 349	5 832
Titres cotés				
Avances consolidables	5 329	4 642	5 506	5 506
Créances rattachées	7	7	7	7
Dépréciations	-747		-55	
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 953	8 496	9 807	11 345
VALEUR NETTE AU BILAN	726 930	904 659	384 718	536 522
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	737 911	915 641	395 034	546 839

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	739 024		394 495	
Titres cotés				
TOTAL	739 024		394 495	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	13 660	600			14 260
Avances consolidables	6 026	185	-25		6 186
Créances rattachées	122	124	-120		126
Dépréciations	-9 492	-99			-9 591
VALEUR NETTE AU BILAN	10 316	810	-145		10 981
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	376 486	345 914			722 400
Avances consolidables	8 530	15 782	-16 628		7 684
Créances rattachées	98	278	-285		91
Dépréciations	-10 203	-95	100		-10 198
Sous-total titres de participation	374 911	361 879	-16 813		719 977
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 349		-1 985		2 364
Avances consolidables	5 506		-177		5 329
Créances rattachées	7	32	-32		7
Dépréciations	-55	-692			-747
Sous-total autres titres détenus à long terme	9 807	-660	-2 194		6 953
VALEUR NETTE AU BILAN	384 718	361 219	-19 007		726 930
TOTAL	395 034	362 029	-19 152		737 911

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

La variation sur les titres de participation sont essentiellement liées à la souscription des titres Sacam Mutualisation (cf note 1.3)

Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	143 172	3 411	-53		146 530
Amortissements et dépréciations	-75 545	-5 936	41		-81 440
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	67 627	-2 525	-12		65 090
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	2 474	237			2 711
Amortissements et dépréciations	-2 392	-84			-2 476
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	82	153			235
TOTAL	67 709	-2 372	-12		65 325

Note 8 ACTIONS PROPRES

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concerné.

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	67 857	81 761
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	1 307	1 668
VALEUR NETTE AU BILAN	69 164	83 429
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 279	11 415
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	719	557
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	5 323	1 621
Autres produits à recevoir	39 537	37 557
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation		
VALEUR NETTE AU BILAN	51 858	51 150
TOTAL	121 022	134 579

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 0 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	148 027	39 369	-43 505	-2 046		141 845
Sur opérations sur titres	2 276	81	-377			1 980
Sur valeurs immobilisées	19 936	887	-100			20 723
Sur autres actifs	2	18				20
TOTAL	170 241	40 355	-43 982	-2 046		164 568

Note 11 **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE**
RESIDUELLE

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	518				518		518	1
à terme		23	435	555	1 013	5	1 018	1 270
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								75 460
VALEUR AU BILAN	518	23	435	555	1 531	5	1 536	76 731
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	3 981				3 981	31	4 012	4 150
Comptes et avances à terme	559 929	1 144 005	1 915 164	575 637	4 194 735	2 521	4 197 256	4 261 551
Titres donnés en pension livrée						86	86	
VALEUR AU BILAN	563 910	1 144 005	1 915 164	575 637	4 198 716	2 638	4 201 354	4 265 701
TOTAL	564 428	1 144 028	1 915 599	576 192	4 200 247	2 643	4 202 890	4 342 432

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 375 264				1 375 264	51	1 375 315	1 221 537
Comptes d'épargne à régime spécial :	35 003				35 003		35 003	30 467
à vue	35 003				35 003		35 003	30 467
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	327 636	107 176	221 506	8 018	664 336	6 812	671 148	746 178
à vue	16 221				16 221		16 221	13 626
à terme	311 415	107 176	221 506	8 018	648 115	6 812	654 927	732 552
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 737 903	107 176	221 506	8 018	2 074 603	6 863	2 081 466	1 998 182

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

L'activité de Crédit Agricole des Côtes d'Armor en dehors de la France est non significative.

Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	931 992	897 013
Agriculteurs	132 945	122 121
Autres professionnels	113 118	116 180
Clientèle financière	37 969	26 936
Entreprises	753 992	717 253
Collectivités publiques	7 772	9 920
Autres agents économiques	96 815	101 524
Total en principal	2 074 603	1 990 947
Dettes rattachées	6 863	7 235
VALEUR AU BILAN	2 081 466	1 998 182

Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	7 000	417 750	201 658	30 150	656 558	3 290	659 848	621 523
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	7 000	417 750	201 658	30 150	656 558	3 290	659 848	621 523

(1) dont 50000 milliers d'euros émis à l'étranger.

Note 13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concerné.

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	205 956	36 064
Versements restant à effectuer sur titres	9 265	8 749
VALEUR AU BILAN	215 221	44 813
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	15 570	13 943
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	35 879	33 707
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 002	5 323
Autres charges à payer	44 455	41 655
Autres comptes de régularisation		
VALEUR AU BILAN	101 906	94 628
TOTAL	317 127	139 441

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvement s	Solde au 31/12/2016
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (10)	100			-21		79
Provisions pour autres engagements sociaux	792	87	-37			842
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 896	495	-31	-34		3 326
Provisions pour litiges fiscaux (1)	231	165	-214			182
Provisions pour autres litiges	7 452	1 246	-3 356	-714		4 628
Provision pour risques pays (2)						
Provisions pour risques de crédit (3)	74 700	9 049		-13 191		70 558
Provisions pour restructurations (4)						
Provisions pour impôts (5)	5 303			-867		4 436
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (7)	8 443	124	-124			8 443
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	9 691	4 546				14 237
Autres provisions (9)	5 965	1 700	-2 948	-1 036		3 681
VALEUR AU BILAN	115 573	17 412	-6 710	-15 863		110 412

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Non concerné

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Non concerné

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Non concerné

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

(10) Pas d'évolution significative

Information sur les provisions d'un montant individuellement significatif :

Epargne logement : mise à jour du modèle de calcul de la provision au 31/12/2016. La variation de provision est essentiellement due à la révision de la marge épargne, à la mise à jour des taux et de la liquidité et à l'actualisation des écoulements de PEL.

Les provisions pour litige évoluent de -2873 milliers d'euros essentiellement par :

- Litiges fiscaux : -49 milliers d'euros
- Litiges clientèle : -1243 milliers d'euros
- Litiges divers (architecte): -1581 milliers d'euros

Autres provisions : la reprise de 2016 de 2948 milliers d'euros correspond essentiellement à une reprise sur notre encours de DAT progressifs pour 2627 milliers d'euros (provision correspondant au différentiel de taux entre le TIE et le taux progressif).

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	871 752	732 064
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	655 140	642 729
Ancienneté de plus de 10 ans	279 685	291 151
Total plans d'épargne-logement	1 806 577	1 665 943
Total comptes épargne-logement	198 504	198 501
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 005 081	1 864 445

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement	21 524	28 820
Comptes épargne-logement	96 697	121 433
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	118 221	150 253

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	6 346	3 867
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 672	2 379
Ancienneté de plus de 10 ans	4 219	3 445
Total plans d'épargne-logement	14 237	9 691
Total comptes épargne-logement	0	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	14 237	9 691

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/N	Dotations	Reprises	31/12/N
Plans d'épargne-logement	9 691	4 546		14 237
Comptes épargne-logement				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	9 691	4 546	0	14 237

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Dette actuarielle au 31/12/N-1	17 667	18482
Coût des services rendus sur l'exercice	1 413	1365
Coût financier	359	276
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-214
Variation de périmètre	-72	-134
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-725	-1277
(Gains) / pertes actuariels	1 561	-829
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	20 203	17 667

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Coût des services rendus	1 413	1 365
Coût financier	359	276
Rendement attendu des actifs	-304	-235
Coût des services passés	0	-214
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	119	174
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 587	1 365

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	16104	15 779
Rendement attendu des actifs	304	235
Gains / (pertes) actuariels	-31	115
Cotisations payées par l'employeur	1608	1 386
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-72	-134
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-725	-1277
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	17 188	16 104

Composition des actifs des régimes

Définition :

Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée* à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

* des parties sont considérées être liées si une partie peut contrôler l'autre partie ou exercer une influence notable sur l'autre partie lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Pour une Caisse régionale ou une filiale de Crédit Agricole S.A., Prédica n'est pas une partie liée. Prédica est une partie liée uniquement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A.

a) peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;

b) sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restitués à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que

i) les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou

ii) les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Dette actuarielle au 31/12/N	-20203	-17667
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	2937	1464
Juste valeur des actifs fin de période	17188	16104
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-79	-100

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 1.58%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4.34% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4.72 %.

Note 18 **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Fonds pour risques bancaires généraux	42 000	29 000
VALEUR AU BILAN	42 000	29 000

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
C/C bloqués des Caisses Locales				181 197	181 197	389	181 586	192 019
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				181 197	181 197	389	181 586	192 019

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans, montants en euros.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 379 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 124 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (le montant présenté en 2015 de 1850 milliers d'euros incluait les charges relatives aux BMTN subordonnés des Caisses Locales mais pas celles relatives aux comptes courants bloqués des Caisses Locales).

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2014	91 500	591 317	235 873	98 548	47	1 359	61 331	1 079 975
Dividendes versés au titre de N-2				-5 886				-5 886
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		41 559	13 853	5 919			-61 331	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							58 763	58 763
Autres variations						-31		-31
Solde au 31/12/2015	91 500	632 876	249 726	98 581	47	1 328	58 763	1 132 821
Dividendes versés au titre de N-1							-5 143	-5 143
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		40 215	13 405				-53 620	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							59 522	59 522
Autres variations						48		48
Solde au 31/12/2016	91 500	673 091	263 131	98 581	47	1 376	59 522	1 187 248

Commentaires :

Capital :

- *Le capital souscrit non appelé s'élève à 0 milliers d'euros.*
- *Le montant des Certificats Coopératifs d'Investissement achetés pendant l'exercice est de 0 milliers d'euros.*
- *Le montant des Certificats Coopératifs d'Investissement vendus pendant l'exercice est de 0 milliers d'euros.*

Primes, autres réserves et report à nouveau :

- *Dont 95 025 milliers d'euros de primes d'émission, dont 1 346 milliers d'euros de primes de fusion.*
- *Dont 0 milliers d'euros de variation des écarts d'évaluation.*

Variation de capital :

- *Dont émission de Certificats Coopératifs d'Association : 22875 milliers d'euros ont été transférés de Crédit Agricole SA à Sacam mutualisation (cf note 1.3, opération de simplification capitalistique).*

Dividendes versés au titres de N-1:

Le résultat de l'année 2015 a fait l'objet de distribution de dividendes en 2016 pour 5143 milliers d'euros:

- 4410 milliers d'euros versés à CASA au titre des CCA
- 733 milliers d'euros versés aux Caisses Locales au titre des parts sociales

Note 21 **COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	1 187 248	1 132 821
Fonds pour risques bancaires généraux	42 000	29 000
Dettes subordonnées et titres participatifs	181 586	192 019
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 410 834	1 353 840

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde N Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde N-1 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	217	220
Sur les établissements de crédit et institutions financières	91	220
Sur la clientèle	126	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	3 152	3 562
Sur les établissements de crédits et institutions financières		138
Sur la clientèle	3 152	3 424
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	700	700
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit	700	700
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas eu de transaction significative avec les parties liées en 2016.

Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	8 854 794	8 659 689	8 647 074	8 458 479
Autres devises de l'Union Europ.	1 146	1 146	1 723	1 723
Franc Suisse	667	667	616	616
Dollar	4 409	4 409	4 082	4 082
Yen	1 076	1 076	182	182
Autres devises	497	497	525	525
Valeur brute	8 862 589	8 667 484	8 654 202	8 465 607
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	84 555	115 093	87 029	105 384
Dépréciations	-164 567		-170 240	
TOTAL	8 782 577	8 782 577	8 570 991	8 570 991

Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	23 937	23 919	22 482	22 472
- Devises	11 772	11 772	11 388	11 388
- Euros	12 165	12 147	11 094	11 084
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	23 937	23 919	22 482	22 472

Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2016			31/12/2015
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	3 572 231	227 070	3 799 301	3 409 459
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	3 572 231	227 070	3 799 301	3 409 459
Swaps de taux d'intérêt	3 572 231	227 070	3 799 301	3 409 459
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	20 057	32 366	52 423	63 970
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	20 057	32 366	52 423	63 970
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	20 057		20 057	23 000
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		16 183	16 183	20 485
Vendus		16 183	16 183	20 485
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	3 592 288	259 436	3 851 724	3 473 429

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	32 366			32 366					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	997 891	1 672 379	1 129 031	997 891	1 672 379	1 129 031			
Caps, Floors, Collars			20 057			20 057			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	1 030 257	1 672 379	1 149 088	1 030 257	1 672 379	1 149 088			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	47 856			47 856					
Sous total	47 856			47 856					
TOTAL	1 078 113	1 672 379	1 149 088	1 078 113	1 672 379	1 149 088			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	40 970			40 970					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	990 765	1 113 794	1 304 900	990 765	1 113 794	1 304 900			
Caps, Floors, Collars			23 000			23 000			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	1 031 735	1 113 794	1 327 900	1 031 735	1 113 794	1 327 900			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	44 955			44 955					
Sous total	44 955			44 955					
TOTAL	1 076 690	1 113 794	1 327 900	1 076 690	1 113 794	1 327 900			

Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Futures						
Options de change			32 366			40 970
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	252 660	91 029	3 799 301	265 418	106 425	3 409 459
Caps, Floors, Collars		138	20 057		134	23 000
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	252 660	91 167	3 851 724	265 418	106 559	3 473 429
Swaps de devises						
Opérations de change à terme			47 856			44 955
Sous total			47 856			44 955
TOTAL	252 660	91 167	3 899 580	265 418	106 559	3 518 384

Note 26.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		415784	3156446	227070
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

<i>(En milliers d'euros)</i>		Classification au 31/12/2015			
Nouveau portefeuille	Ancien portefeuille	Position	Micro	Macro	Swaps de
		ouverte isolée	couverture	couverture	transaction
	Position ouverte isolée				
	Micro-couverture				
	Macro-couverture				
	Swaps de transaction				

Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR **PRODUITS DERIVES**

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/N			31/12/N-1		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	246 807	24 873	271 680	276 473	24 466	300 939
Risques sur les autres contreparties	4 950	1 444	6 394	5 040	1 171	6 211
Total avant effet des accords de compensation	251 757	26 317	278 074	281 513	25 637	307 150
Dont risques sur contrats de :						0
- taux d'intérêt, change et matières premières	251 757	26 317	278 074	281 513	25 637	307 150
- dérivés actions et sur indices			0	0	0	0
Total avant effet des accords de compensation	251 757	26 317	278 074	281 513	25 637	307 150
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	83 076	0	83 076	77 287	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	168 681	26 317	194 999	204 226	25 637	307 150

*calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

En 2015, les effets de la compensation et de la collatéralisation n'avaient pas été présentés.

Note 28 **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	806 973	666 911
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 701	38 273
Engagements en faveur de la clientèle	805 272	628 638
Ouverture de crédits confirmés	492 049	384 205
Ouverture de crédits documentaires	961	1 444
Autres ouvertures de crédits confirmés	491 088	382 761
Autres engagements en faveur de la clientèle	313 223	244 433
Engagements de garantie	322 203	587 610
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	154 350	396 851
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	154 350	396 851
Engagements d'ordre de la clientèle	167 853	190 759
Cautions immobilières	8 874	12 492
Autres garanties d'ordre de la clientèle	158 979	178 267
Engagements sur titres	799	206
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	799	206

Engagements reçus		
Engagements de financement	31 540	61 700
Engagements reçus d'établissements de crédit	31 540	61 700
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 536 954	1 475 005
Engagements reçus d'établissements de crédit	171 841	186 595
Engagements reçus de la clientèle	1 365 113	1 288 410
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	146 595	163 379
Autres garanties reçues	1 218 518	1 125 031
Engagements sur titres	799	206
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	799	206

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 151 694 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 394074 milliers d'euros.

Note 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole des Côtes d'Armor a apporté 1 824 890 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 688 411 milliers d'euros en 2015. Crédit Agricole des Côtes d'Armor conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole des Côtes d'Armor a apporté :

- 1 153 918 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 002 157 milliers d'euros en 2015;
- 109 461 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 110 683 milliers d'euros en 2015;
- 561 510 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 575 570 milliers d'euros en 2015.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 0 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 25681 milliers d'euros au 31 décembre 2015, et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 277417 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 340166 milliers d'euros au 31 décembre 2015 les garanties détenues par Crédit Agricole des Côtes d'Armor et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Note 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Crédit Agricole des Côtes d'Armor a apporté une garantie de 700 milliers d'euros au Crédit Agricole du Finistère sur des financements accordés à l'entreprise liée CAB2H.

Note 31 **ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concerné.

Note 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Note 32.1 Désendettement de fait

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

Note 32.2 Titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, Crédit Agricole des Côtes d'Armor a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 94.8 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 82.2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 13.4 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Crédit Agricole des Côtes d'Armor donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à Crédit Agricole des Côtes d'Armor lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Dans ce cas, Crédit Agricole des Côtes d'Armor comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par Crédit Agricole des Côtes d'Armor du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de Crédit Agricole des Côtes d'Armor).

Le dépôt de garantie se traduira par la comptabilisation d'une créance sur le FCT à l'actif de Crédit Agricole des Côtes d'Armor. Cette créance donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par Crédit Agricole des Côtes d'Armor du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de Crédit Agricole des Côtes d'Armor).

Du fait de la constatation de la créance, Crédit Agricole des Côtes d'Armor est toujours exposé au risque de crédit des créances cédées. Crédit Agricole des Côtes d'Armor peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

Cette opération de titrisation est toujours en vie en 2016, Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas réalisé de nouvelle opération de titrisation en 2016.

Note 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 855	1 395
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 757	24 150
Sur opérations avec la clientèle	191 298	211 176
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 642	10 703
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	34 513	25 453
Autres intérêts et produits assimilés		1 050
Intérêts et produits assimilés	257 065	273 927
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 197	-1 335
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-26 762	-63 688
Sur opérations avec la clientèle	-26 145	-22 800
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-44 217	-37 748
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-34 535	-27 047
Autres intérêts et charges assimilées		-6
Intérêts et charges assimilées	-132 856	-152 624
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	124 209	121 303

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 3 379 milliers d'euros, il était de 2 124 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Les évolutions entre 2015 et 2016 sont essentiellement liées au contexte de taux bas: baisse des intérêts clientèle (réaménagements de crédits) , baisse du coût du refinancement, hausse de la provision épargne logement (voir notes 15 et 16), ainsi qu'à la baisse de la rémunération du switch (voir note 1.3 opération de simplification capitalistique).

Note 34 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	17 229	11 579
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 336	
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	18 565	11 579

Note 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	647	-102	545	250	-82	168
Sur opérations internes au crédit agricole	16 085	-18 623	-2 538	22 051	-18 687	3 364
Sur opérations avec la clientèle	29 636	-565	29 071	29 540	-407	29 133
Sur opérations sur titres		-1	-1			
Sur opérations de change	71		71	67		67
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	69 276	-5 553	63 723	69 196	-5 705	63 491
Provision pour risques sur commissions	288	-291	-3	264	-286	-22
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	116 003	-25 135	90 868	121 368	-25 167	96 201

(1) dont prestations assurance-vie : 15 427 milliers d'euros.

En 2016, le contexte de taux bas explique la baisse des commissions de collecte (opérations internes au Crédit Agricole).

Note 36 **GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	279	238
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	31	5
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	310	243

Note 37 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-81	-392
Reprises de dépréciations	377	4
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	296	-388
Plus-values de cession réalisées	10	8 977
Moins-values de cession réalisées	-19	
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-9	8 977
Solde des opérations sur titres de placement	287	8 589
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	287	8 589

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas externalisé en 2016 de plus-values contrairement à l'année 2015 (En 2015: remplacement de fonds du portefeuille monétaire vers portefeuille obligataire).

Note 38 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers	3 913	1 588
Quote part des opérations faites en commun	98	76
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	4 011	1 664
Charges diverses	-358	-209
Quote part des opérations faites en commun	-567	-534
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-925	-743
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 086	921

La variation des produits divers est liée pour un montant de 2160 milliers d'euros au complément de prix de cession perçu dans le cadre de la participation en octobre 2015 à la Titrisation True Sale (produit sur l'année complète en 2016, sur 2 mois en 2015).

Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-40 737	-40 967
Charges sociales	-19 228	-19 150
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-4 546	-4 428
Intéressement et participation	-7 754	-7 805
Impôts et taxes sur rémunérations	-8 346	-7 677
Total des charges de personnel	-76 065	-75 599
Refacturation et transferts de charges de personnel	9 509	8 007
Frais de personnel nets	-66 556	-67 592
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-6 202	-5 317
Services extérieurs et autres frais administratifs	-48 086	-44 037
Total des charges administratives	-54 288	-49 354
Refacturation et transferts de charges administratives	1 430	1 362
Frais administratifs nets	-52 858	-47 992
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-119 414	-115 584

(1) Dont 506 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution et 849 milliers d'euros au titre du fonds de garantie des dépôts.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2015, un montant de 1744 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole des Côtes d'Armor au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (1715 milliers d'euros en 2014, 1110 milliers d'euros en 2013). Il a été utilisé en totalité au 31 décembre 2016 et a contribué à l'engagement des dépenses suivantes :

- Investissement : 139 milliers d'euros (salles de formation, transition énergétique)
- Dynamisation économique du territoire : 1450 milliers d'euros (recrutement, village by CA, boutiques starter)
- Amélioration de la qualité de vie au travail, de la diversité, accueil clients) : 178 milliers d'euros

Le montant du CICE accordé au titre de l'année 2016 est de 1749milliers d'euros.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	240	216
Non cadres	854	872
Total de l'effectif moyen	1 094	1 089
Dont : - France	1 085	1 083
- Etranger	9	6
Dont : personnel mis à disposition	2	

Le montant global des sommes allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration et des organes de direction en fonction de leurs fonctions s'est élevé en brut à 1580 milliers d'euros (hors avantages à long terme).

Note 40 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et dépréciations	-49 090	-61 294
Dépréciations de créances douteuses	-38 099	-50 314
Autres provisions et dépréciations	-10 991	-10 980
Reprises de provisions et dépréciations	59 149	52 837
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	41 693	40 655
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	17 456	12 182
Variation des provisions et dépréciations	10 059	-8 457
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-354	-2 769
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-11 907	-5 347
Décote sur prêts restructurés	-5	-24
Récupérations sur créances amorties	259	341
Autres pertes	-124	-35
Autres produits		2 256
COUT DU RISQUE	-2 072	-14 035

- (1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 6 013 milliers d'euros
dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 2 508 milliers d'euros
- (2) dont 3 511 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
- (3) dont 166 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
- (4) dont 6 013 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

A noter, variation de 11963 milliers d'euros entre 2015 et 2016 qui s'explique essentiellement par:
Variation provisions/pertes individuelles prêts et créances +10000 milliers d'euros (dossiers Entreprises provisionnés en 2015)
Variation sur litiges clientèle +1942 milliers d'euros

Le coût du risque 2016 est constitué principalement :

- coût du risque net individuel sur prêts créances clientèle de -5042 milliers d'euros
- coût du risque net collectif et filières + 4143 milliers euros (reprise)
 - reprise de 9 millions d'euros sur le secteur professionnel et particulier
 - dotation de 4 millions d'euros sur le secteur agricole
- Coût du risque autres (passifs, engagements par signature) : -1173 milliers d'euros dont 532 milliers d'euros pour litige

Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-887	-836
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-887	-836
Reprises de dépréciations	100	778
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	100	778
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-787	-58
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-787	-58
Plus-values de cessions réalisées	62	396
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	62	396
Moins-values de cessions réalisées		-2
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-2
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	62	394
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	62	394
Solde en perte ou en bénéfice	-725	336
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	13	41
Moins-values de cessions		-57
Solde en perte ou en bénéfice	13	-16
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-712	320

A noter, dotation de 658 milliers d'euros sur l'avance consolidable accordée au GIE Orchestra bail, reprise de provision sur le titre CABHH de 80 milliers d'euros.

Note 42 **CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concerné en 2016.

Note 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

Commentaires :

Les provisions pour risques fiscaux sont incluses dans cette rubrique.

L'ensemble de l'impôt sur les bénéfices concerne le résultat courant avant impôt. Il est calculé sur la base du taux de l'IS à 33.33%, des contributions de 3.3% avec imputation des crédits d'impôts de l'exercice. Le résultat fiscal avant impôt s'élève à 110499 milliers d'euros et les crédits d'impôts à 184 milliers d'euros.

Intégration fiscale :

La réduction d'impôt due à l'intégration fiscale dans le groupe CASA est de 554 milliers d'euros.

Note 44 **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor exerce son activité au sein du secteur d'activité « banque de proximité France » défini par le Groupe Crédit Agricole.

Note 45 **EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES**

Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas exempté d'établir des comptes consolidés.

Note 46 **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE
EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice pour Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Note 47 **AFFECTATION DES RESULTATS**

<i>En milliers d'euros</i>	2016
Résultat social	59 522
Affectation RAN	0
Affectation réserves réglementées	0
CCA CASA	4 470
Intérêts PS CR	824
Réserve Légale	40 671
Autres réserves	13 557
Total solde mis en réserves	54 228

Note 48 **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

La liste des Etats et territoires mentionnée au deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts est, au titre de l'année 2016), composée des Etats et territoires suivants :

<i>Botswana</i>	<i>Nauru</i>
<i>Brunei</i>	<i>Niue</i>
<i>Guatemala</i>	<i>Panama</i>
<i>Iles Marshall</i>	

Crédit Agricole des Côtes d'Armor ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole des Côtes d'Armor

	Rouxel Tanguy	%	KPMG	%
<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)	58	100%	58	100%
Autres services				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)				
Autres prestations (1)				
Services autres que la certification des comptes (2)				
TOTAL	58	100%	58	100%

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(1) pour 2016, prestations du 1er janvier au 16 juin 2016

(2) pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

Note 50 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

L'annexe publiée au BALO comporte l'attestation des commissaires aux comptes.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au Siège de Crédit Agricole des Côtes d'Armor à La Croix Tual, 22440 Ploufragan.